

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce premier jour d'août 2022, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry, Marcel Tringle et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de l'agente de bureau, Madame Linda Morin.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil.

2022-08-109 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

En l'absence de Monsieur Marc Leblanc, directeur général, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Linda Morin, agente de bureau, comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

2022-08-110 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Première période de questions
6. Réponses aux questions de la séance précédente
7. Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 14 juin 2022 et de la séance ordinaire du 4 juillet 2022
8. Approbation des comptes / Juillet 2022
9. Correspondance
 - Directeur général
 - Maire
10. Dépôt et adoption du rapport trimestriel et estimatif au 30 juin 2022
11. Rémunération additionnelle pour l'employé(e) municipal(e)
12. Remplacement du directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité à titre de trésorier au sein du Comité organisateur des Fêtes du 100^e anniversaire de Saint-Athanase
13. Rapport des élus
14. DIVERS
15. Deuxième période de questions
16. Clôture de la séance
17. Prochaine séance du conseil / **MARDI LE 6 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée puisqu'il n'y a personne dans l'assistance

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

- Publication des comptes municipaux

Suite à une demande d'une citoyenne pour avoir accès aux comptes mensuels de la Municipalité sur le site Internet de la Municipalité, après vérifications dans la législation applicable, il est à noter qu'il n'y a aucune disposition législative qui oblige une Municipalité à effectuer une telle publication.

La municipalité de Saint-Athanase a pris la décision administrative de ne pas publier les comptes mensuels qui demeurent cependant accessibles et qui peuvent être consultés par toute personne qui en fait la demande pendant les heures habituelles de travail auprès de la direction générale de la Municipalité (Réf. Article 208, *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1).

2022-08-111 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2022 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

Il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 14 juin 2022 et de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 tels que rédigés, puisque conformes aux délibérations.

2022-08-112 APPROBATION DES COMPTES / JUILLET 2022

Il est proposé par la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de juillet 2022 depuis la dernière séance du conseil en date du 4 juillet 2022 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de cent soixante-trois mille cent quarante-cinq dollars et soixante-seize sous (163 145,76 \$), soit une somme de cent quarante-sept mille dollars deux cent soixante-dix-huit dollars et vingt sous (147 278,20 \$) pour la Municipalité, et de quinze mille dollars huit cent

soixante-sept dollars et cinquante-six sous (15 867,56 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante, et conservée aux archives de la Municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 4 juillet 2022 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 1^{er} août 2022.

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et greffier-trésorier

CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Lettre du ministre des Transports, Monsieur François Bonnardel, datée du 4 juillet 2022, confirmant une aide financière maximale de 30 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour des travaux d'amélioration sur les chemins et routes de la Municipalité.

2022-08-113 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT TRIMESTRIEL ET ESTIMATIF AU 30 JUIN 2022

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité a déposé le rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de ce rapport et s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil prend acte du dépôt du rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022;

QUE ce conseil adopte ledit rapport tel que déposé et conservé aux archives de la Municipalité.

2022-08-114 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE POUR L'EMPLOYÉ(E) MUNICIPAL(E)

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE lorsque l'employé(e) municipal(e) est appelé(e) à exécuter des travaux de voirie pour assister ou remplacer l'employé(e) de voirie municipal(e), sa rémunération soit équivalente au taux horaire de l'employé(e) de voirie municipal(e).

2022-08-115 REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ À TITRE DE TRÉSORIER AU SEIN DU COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 100^E ANNIVERSAIRE DE SAINT-ATHANASE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à la résolution adoptée par le conseil portant le numéro 2020-03-52, Monsieur Marc Leblanc, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité soit remplacé à titre de trésorier au sein du Comité organisateur des Fêtes du 100^e anniversaire de Saint-Athanase par Madame Karyne Patry.

2022-08-116 HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2022

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier des heures d'ouverture du bureau municipal pour le mois d'août soit le suivant :

QUE le calendrier soit affiché sur la porte d'entrée du Complexe municipal et publié sur le site Internet de la Municipalité.

HEURES D'OUVERTURE BUREAU MUNICIPAL - Août 2022

Sem.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
31	1 Ouvert	2 Ouvert	3 Ouvert	4 Ouvert	5 Fermé	6	7
32	8 Ouvert	9 Ouvert	10 Fermé	11 Fermé	12 Fermé	13	14
33	15 Ouvert	16 Ouvert	17 Fermé	18 Ouvert	19 Fermé	20	21
34	22 Ouvert	23 Ouvert	24 Fermé	25 Fermé	26 Fermé	27	28
35	29 Ouvert	30 Ouvert	31 Ouvert	1 Ouvert	2 Fermé	3	4

RAPPORT DES ÉLUS

Aucun rapport des élus au cours du dernier mois.

DIVERS

Aucun sujet à ajouter

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée puisqu'il n'y a personne dans l'assistance.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 22 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. Mario Patry, maire

.....
Mme Linda Morin
Agente de bureau

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.